



17ème législature

Question N° : 1138	De M. Christophe Barthès (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Famille et petite enfance		Ministère attributaire > Famille et petite enfance
Rubrique > enfants	Tête d'analyse >Situation de l'aide sociale à l'enfance	Analyse > Situation de l'aide sociale à l'enfance.
Question publiée au JO le : 22/10/2024		

Texte de la question

M. Christophe Barthès interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de la famille et de la petite enfance, sur la situation critique de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans le pays. Manque d'éducateurs, places insuffisantes dans les lieux d'accueils, épuisement des assistants familiaux, sont autant de difficultés rencontrées par ce secteur si important. Les mesures annoncées le 20 novembre 2023, comme le renforcement des moyens de prévention ou les 1 500 euros pour les jeunes sortant de l'ASE, vont dans le bon sens, mais restent largement insuffisantes et pas la hauteur des enjeux du secteur. Les assistants familiaux font un travail remarquable, mais leur rémunération est bien trop faible. C'est également le cas de l'indemnité d'entretien, qui est de surcroît inégale selon les départements. Ils doivent faire face à des lois ou décisions absurdes comme le maintien de l'autorité parentale pour un enfant placé, ou le maintien des allocations familiales pour des parents qui n'ont pourtant plus la garde de leurs enfants. De plus, il faut davantage accompagner les jeunes qui terminent leur parcours à l'ASE, car 40 % des jeunes de 25 ans à la rue ont bénéficié d'un parcours à l'aide sociale à l'enfance. L'aide de 1 500 euros proposée n'apparaît pas suffisante et ne répond donc pas à cette problématique. M. le député souhaiterait savoir si les assistants familiaux seront reconnus comme travailleurs sociaux afin d'améliorer leurs conditions de travail. Enfin, il souhaiterait aussi connaître quelles mesures seront prises pour les aider et pour accompagner les jeunes une fois leur parcours d'aide sociale à l'enfance terminée.